

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

**QUATRIÈME COMMISSION, 1626^e
SÉANCE**

Lundi 7 novembre 1966,
à 10 h 55



NEW YORK

SOMMAIRE

Point 23 de l'ordre du jour:

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: Aden (suite)
Audition de pétitionnaires (suite). 187

Président: M. FAKHREDDINE Mohamed
(Soudan).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux: Aden (suite) [A/6274, A/6276, A/6300/Rev.1, chap. VI; A/6317, A/6374, A/6478, A/C.4/672 et Add.1 à 3]

AUDITION DE PETITIONNAIRES (suite)

1. Le PRÉSIDENT rappelle que la Commission, à la 1625^{ème} séance, a confirmé sa décision prise antérieurement d'accorder l'audition demandée dans le document A/C.4/672/Add.2.

Sur l'invitation du Président, M. Hussain Ali Bayoomi, secrétaire général, et M. Saeed Ali Yaremi, membre exécutif de l'United National Party (UNP), Aden, prennent place à la table de la Commission.

2. M. BAYOOMI (United National Party, Aden), tenant compte de la controverse provoquée par sa demande d'audience, désire analyser, non en partie, mais sous tous ses aspects, la question de l'Arabie du Sud. En premier lieu, il s'agit de savoir si les Nations Unies doivent envoyer une mission dans le territoire et si celle-ci doit avoir pour mandat de mener une enquête sur les actes d'oppression et de terrorisme du Royaume-Uni ou de déterminer dans quelle mesure le peuple de l'Arabie du Sud est prêt à accéder à l'indépendance. L'United National Party estime que le mandat de la mission des Nations Unies, de la constitution de laquelle il est nettement partisan, doit être beaucoup plus vaste. En 1968, les autorités britanniques se retireront du pays et, par conséquent, il ne s'agit pas de savoir quand et comment se retirera la Puissance administrante, mais quelle devra être la destinée politique du territoire. Une des tâches fondamentales des Nations Unies consistera à faire

en sorte que l'Arabie du Sud demeure une entité en tant que nation libre jusqu'au jour où elle sera admise à l'Organisation. Ainsi donc, la mission doit essentiellement contribuer à créer une atmosphère favorable au transfert des pouvoirs au peuple du territoire.

3. L'Arabie du Sud est un pays en voie de développement formé par divers Etats, territoires occupés par des cheikats et des sultanats. Dans moins de deux ans elle sera indépendante, après être demeurée longtemps sous une domination coloniale dont les conséquences psychologiques sont incommensurables. Au nord du territoire, au Yémen, a lieu une guerre civile et on enregistre la présence de forces d'occupation considérables; le peuple est divisé non pas en deux mais en trois camps distincts, avec les tensions qui en résultent.

4. M. TARCICI (Yémen), prenant la parole sur une question d'ordre, demande au Président de prier le pétitionnaire de se limiter à la question d'Aden et de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays.

5. Le PRÉSIDENT prie le pétitionnaire de s'abstenir de mentionner les affaires intérieures d'un Etat Membre.

6. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) a parlé du Yémen parce qu'il jugeait qu'il était nécessaire de le faire pour expliquer la situation intérieure en Arabie du Sud. Toutefois, il est disposé à ne faire aucune autre mention du Yémen.

7. Dans le territoire règnent la terreur impérialiste et le mépris de la dignité humaine et il n'y a pour ainsi dire pas de stabilité politique et économique. En outre, une cinquième colonne nie le droit de l'Arabie du Sud à l'indépendance et préconise publiquement son annexion au Yémen. Telle est la situation qui règne en Arabie du Sud et tels sont les problèmes dont devra s'occuper la mission des Nations Unies.

8. Le fait que le pétitionnaire soit membre du gouvernement fédéral ne modifie nullement l'importance de ces questions vitales. Ceux qui se sont opposés à ce que cette audition soit accordée parce que le pétitionnaire est ministre du gouvernement fédéral ont essayé de refuser leur porte à des frères arabes qui veulent coopérer avec les Nations Unies pour chercher une solution pacifique des problèmes de l'Arabie du Sud. Indépendamment de sa qualité de ministre, la responsabilité du pétitionnaire à l'égard du peuple de l'Arabie du Sud est indiscutable et les affaires de l'Etat doivent être conduites indépendamment de toute particularité personnelle. En outre, si tous les nationalistes de l'Arabie du Sud boycottent le gouvernement fédéral, les autorités britanniques prendront directement en main l'administration du

territoire. Du reste, c'est là une question qui fait constamment l'objet des assauts de la propagande du Yémen et du Caire.

9. M. ABDEL-WAHAB (République arabe unie), prenant la parole sur une question d'ordre, dit que, si le pétitionnaire s'ingère une fois de plus dans les affaires intérieures de la République arabe unie, il proposera formellement qu'on lui enjoigne de se retirer.

10. Le PRESIDENT est d'avis que mentionner un pays n'équivaut pas toujours à s'ingérer dans ses affaires intérieures, mais il prie M. Bayoomi de se limiter à la question d'Aden.

11. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) explique que, s'il a mentionné la propagande de la République arabe unie, c'est parce qu'il s'agit d'un fait réel et démontrable. Dans les journaux du Caire sont publiées des listes de personnes, au nombre desquelles figure le pétitionnaire, qui doivent être exécutées par les terroristes. Le pétitionnaire demande qu'on lui permette de terminer son intervention et affirme que, lorsque les délégations lui poseront des questions, il démontrera la véracité de ses affirmations.

12. Tant le Royaume-Uni que le Yémen ont créé une véritable vague de terreur. Les stations de radio-diffusion officielles du Yémen incitent ouvertement le peuple de l'Arabie du Sud à la rébellion. Le Yémen proclame sa souveraineté sur le territoire, mais l'Arabie du Sud n'a pas fait ni ne fera jamais partie du Yémen ni d'aucun autre pays, sauf si l'unité arabe se réalise. La situation en Arabie du Sud est donc catastrophique et une mission des Nations Unies aura tôt fait de vérifier la rigoureuse exactitude de tous ces détails.

13. L'United National Party espère que les Nations Unies ne tarderont pas à envoyer une mission en Arabie du Sud, en tant que première étape du rétablissement de l'ordre public dans le pays; le pétitionnaire accueille avec satisfaction le fait que le Royaume-Uni ait accepté les résolutions des Nations Unies, ait fixé une date pour l'indépendance et qu'il soit d'accord pour que les Nations Unies envoient une mission en Arabie du Sud; il repousse les réserves du Royaume-Uni et lui demande de les retirer, parce qu'elles peuvent entraver les efforts déployés pour résoudre le problème; il insiste pour que la mission des Nations Unies visite le territoire, même si le Royaume-Uni ne retire pas ses réserves; il déplore les encouragements et l'appui que le régime actuel du Yémen fournit aux éléments terroristes en Arabie du Sud; il demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux Etats Membres qu'ils offrent leurs bons offices pour mettre fin au terrorisme; il n'admet pas les prétentions de tout groupe ou parti politique de l'intérieur ou de l'extérieur de l'Arabie du Sud qui cherche à s'ériger en représentant exclusif du peuple; il pense que le gouvernement démocratique de l'Arabie du Sud indépendante doit être nommé par un organe législatif élu; il est disposé à collaborer avec tous ceux qui travaillent à assurer l'unité de l'Arabie du Sud jusqu'à ce que le territoire devienne une république démocratique, indépendante et souveraine, ce à quoi on pourra parvenir sur la base du suffrage universel des adultes, conformément aux résolutions

adoptées par les Nations Unies en 1963 et 1965; et il demande aux Nations Unies qu'au cours de la période de transition elles surveillent les élections en Arabie du Sud, fournissent une assistance technique et montent la garde aux frontières du territoire pour empêcher la contrebande d'armes. Enfin, l'UNP, fier d'avoir été l'un des premiers partisans de l'unité de l'Arabie du Sud et fermement opposé aux mouvements séparatistes, réitère, en tant que principes fondamentaux, que toutes les parties de l'Arabie du Sud doivent se libérer du colonialisme et se mettre sous l'autorité d'un gouvernement unique et que l'Arabie du Sud indépendante doit comprendre les trois Etats d'Hadramaut (Qu'aiti, Kathiri et Mahra) et les îles de Périm, Kamaran et Kuria Muria, en plus des Etats qui font actuellement partie de la Fédération.

14. L'United National Party souscrit au désir des Nations Unies d'envoyer une mission dans le territoire, mais note que les membres de cette mission doivent être originaires de pays dont les intérêts dans la région soient exclusivement ceux de la paix.

15. M. JOUEJATI (Syrie) fait observer que l'UNP déplore les réserves du Royaume-Uni concernant la visite en Arabie du Sud d'une mission des Nations Unies et demande au pétitionnaire quelle est, à son sens, la raison de ces réserves faites par la Puissance administrante.

16. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que le Royaume-Uni cherche à s'opposer à ce que les Nations Unies envoient une mission en Arabie du Sud. Cependant, la mission doit visiter le territoire bien que la Puissance administrante persiste à maintenir ses réserves et, de ce territoire, informer les Nations Unies de la situation. En aucun cas, on ne saurait admettre que les réserves du Royaume-Uni empêchent l'envoi de la mission.

17. M. JOUEJATI (Syrie) note que, selon le pétitionnaire, les Nations Unies doivent contribuer à créer, en Arabie du Sud, une atmosphère favorable au transfert des pouvoirs au peuple et demande à M. Bayoomi s'il ne conviendrait pas d'appliquer immédiatement les résolutions pertinentes des Nations Unies et d'organiser, dans le territoire, des élections qui permettent la création des organes auxquels doivent être transférés les pouvoirs.

18. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) estime que les élections doivent avoir lieu sous la surveillance des Nations Unies lorsque aura été formé un gouvernement provisoire auquel auront été dévolus les pouvoirs de la Puissance administrante.

19. M. JOUEJATI (Syrie) note que, selon le pétitionnaire, la mission des Nations Unies doit avoir pour objectif de déterminer dans quelle mesure le peuple du territoire est prêt à accéder à l'indépendance et de mener une enquête sur les actes de terrorisme de la Puissance administrante. Il demande au pétitionnaire si, à son avis, les tortures mentionnées dans le rapport d'Amnesty International font partie de ces actes de terrorisme britannique.

20. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que, lorsque la mission des Nations Unies se rendra en Arabie du Sud, elle devra, en tant que partie essentielle de sa tâche, mener une enquête minutieuse

sur tous les détails des accusations formulées contre la Puissance administrante tant en ce qui concerne les tortures que le traitement auquel sont soumis les prisonniers politiques.

21. M. JOUEJATI (Syrie) demande au pétitionnaire de préciser si, lorsqu'il a parlé de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Arabie du Sud, il a mentionné les Etats de Qu'aiti, Kathiri et Mahra pour une raison spéciale.

22. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) dit que cette mention ne vise aucun but particulier. Les Etats du protectorat occidental sont devenus membres de la Fédération de l'Arabie du Sud, mais il n'en va pas de même pour ceux du protectorat oriental et l'UNP a demandé qu'on les fasse entrer dans la Fédération en tant que moyen de parvenir à l'unité complète des Etats de l'Arabie du Sud. Le parti espère que la mission des Nations Unies et toutes les délégations coopéreront pour inciter le Royaume-Uni à faire de ces Etats des membres de la Fédération.

23. M. JOUEJATI (Syrie) note que le pétitionnaire a dit qu'il n'y a pas de stabilité économique dans le territoire et demande qui est chargé de la commercialisation de la récolte de coton et pourquoi on paie aux producteurs des prix inférieurs à ceux du marché mondial.

24. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) indique qu'il existe une commission qui contrôle la production cotonnière en Arabie du Sud. Il est exact que les prix payés aux producteurs de coton étaient inférieurs à ceux du marché mondial parce que les acheteurs qui fixaient ces prix étaient des importateurs britanniques, mais il s'est ouvert d'autres débouchés, comme l'Inde, et on en cherche d'autres encore qui permettront au prix du coton de l'Arabie du Sud d'atteindre le niveau des prix mondiaux.

25. M. JOUEJATI (Syrie) fait observer que la presse britannique a signalé que l'on tire d'extraordinaires bénéfices du raffinage du pétrole en Arabie du Sud, au point qu'en deux ans on a récupéré le capital investi dans les installations, et il demande comment sont distribués ces bénéfices.

26. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que les bénéfices vont au Royaume-Uni et que la Fédération en reçoit une petite partie au titre de l'impôt sur le revenu.

27. M. JOUEJATI (Syrie) demande au pétitionnaire combien d'ingénieurs d'Arabie du Sud sont envoyés au Royaume-Uni pour étudier l'administration des raffineries et y travailler par la suite.

28. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) explique que le Royaume-Uni a organisé un système de bourses pour les étudiants de l'Arabie du Sud qui ne sont que symboliques, pour montrer au monde qu'il s'intéresse à leur perfectionnement. Des étudiants en médecine, en génie civil, en chimie et en sciences naturelles se rendent au Royaume-Uni, mais, par rapport au temps pendant lequel l'Arabie du Sud a été soumise à l'exploitation coloniale britannique, leur nombre est infime. L'administration coloniale envoie des fonctionnaires des services administratifs de l'Arabie du Sud au Royaume-Uni pour deux ou

trois mois, parfois pour 10 jours, pour recevoir une formation superficielle, et prétend qu'il s'agit là d'un octroi de bourses.

29. M. JOUEJATI (Syrie) demande au pétitionnaire quelle est l'attitude de l'United National Party à l'égard de la Puissance administrante.

30. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) dit que la position du parti est bien connue en Arabie du Sud et en particulier à Aden. Il s'est produit des heurts entre la Puissance administrante et l'UNP, qui a été le premier parti établi en Arabie du Sud et à la création duquel se sont opposées diverses organisations. Il a été le premier à demander qu'Aden fasse partie de la Fédération et méprise le séparatisme qui vise à y faire obstacle. Au moment voulu, le pétitionnaire a accusé le Royaume-Uni d'avoir incendié les installations dans lesquelles était imprimé le journal du parti.

31. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) a l'impression que le pétitionnaire est opposé aux tortures et autres actes analogues du Royaume-Uni à Aden et lui demande quelle est l'attitude de l'UNP en ce qui concerne ces tortures et ces actes de guerre.

32. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) dit que son parti appuie les résolutions adoptées par les Nations Unies dans un effort de trouver, par l'envoi d'une mission dans le territoire, une solution rapide qui permette de mettre fin aux persécutions et à la terreur. L'UNP a fait à Aden une déclaration dans laquelle il demandait au Royaume-Uni de faire comparaître en justice tous les détenus et de les mettre en liberté s'il n'y a pas de preuves contre eux. Il demande donc à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer le plus tôt possible une mission à Aden et appuie les résolutions dans lesquelles on recommande au Royaume-Uni de mettre en liberté des détenus politiques et de mettre fin à l'état d'urgence qui permet aux autorités de procéder à des arrestations arbitraires.

33. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) souligne que les détenus soumis à la torture sont des frères arabes du pétitionnaire et que cet état de choses dure depuis des années. Il voudrait donc savoir si le pétitionnaire ou le gouvernement du territoire ont condamné publiquement les atrocités commises par les autorités britanniques.

34. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) indique que les autorités britanniques font régner la terreur et les persécutions principalement à Aden, où c'est le Royaume-Uni qui est responsable du maintien de l'ordre public. Ce n'est que dans le reste de la Fédération que le gouvernement fédéral exerce le contrôle en la matière; c'est pourquoi, toutes les fois que le gouvernement fédéral soulève cette question, le Royaume-Uni lui répond que cela est de son ressort exclusif jusqu'en 1968. L'UNP ne se tait pas et s'oppose aux actes de ce genre, et le gouvernement fédéral a apporté des améliorations à un des camps de détention. Tout cela ne suffit pas, mais le parti ne reste pas indifférent devant les persécutions et les arrestations qui ont lieu à Aden.

35. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) demande au pétitionnaire si, étant donné que les

mesures prises n'ont pas été suffisantes, le gouvernement fédéral n'a pas menacé de démissionner pour amener le Royaume-Uni à accorder une plus grande attention au problème aussi bien qu'en signe de protestation contre l'opposition à laquelle sont soumis les Arabes, question qui intéresse non seulement l'Arabie du Sud mais le monde entier.

36. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que le gouvernement aura recours à ce moyen lorsqu'il aura perdu tout espoir d'obtenir du Royaume-Uni qu'il mette fin aux persécutions. M. Bayoomi a été lui-même membre du gouvernement Baharoon. Ce gouvernement a essayé en 1964 d'amener le Haut Commissaire britannique à accepter les résolutions des Nations Unies. Devant son refus, ce gouvernement a démissionné et a été remplacé par le gouvernement Makawee. Mais les persécutions, les détentions et la terreur n'ont pas cessé pour autant et M. Makawee, qui n'a pas démissionné, a été déposé par la suite.

37. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) s'étonne de ce que, bien que n'étant pas satisfait de la situation, le pétitionnaire continue à exercer ses fonctions en suivant l'exemple de M. Makawee. Mais ce dernier a lutté contre le Royaume-Uni; peut-être M. Bayoomi fera-t-il de même. Certaines résolutions des Nations Unies demandent la mise en liberté des détenus; mais, comme cela est du ressort du Royaume-Uni, le représentant de la Tanzanie voudrait savoir si le gouvernement fédéral a essayé d'obtenir que le Royaume-Uni mette en œuvre au moins cette partie des résolutions en question avant qu'une mission des Nations Unies ne se rende dans le territoire.

38. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) dit que le gouvernement fédéral insiste pour que le Royaume-Uni applique les résolutions des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les détenus politiques, car les élections ne pourront pas avoir lieu si on n'élimine pas d'abord les entraves à la liberté de parole et si on ne met pas d'abord en liberté les détenus politiques, qu'il ne faut pas confondre avec ceux qui ont été arrêtés pour trafic clandestin d'armes en provenance du Yémen.

39. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) cite un passage de la lettre en date du 1er août 1966 contenue dans le document A/6374 dans lequel le Gouvernement du Royaume-Uni déclare qu'il est "dans l'impossibilité constitutionnelle de donner des directives au gouvernement fédéral, si ce n'est en ce qui concerne les affaires étrangères, la défense et la fonction publique, et il n'est pas habilité à imposer des modifications de la Constitution fédérale". De l'avis de M. Malecela, le Gouvernement britannique reconnaît par là la compétence du gouvernement fédéral pour ce qui est des affaires intérieures. Il voudrait donc savoir si le gouvernement fédéral peut déclarer publiquement qu'il n'accepte pas les réserves du Royaume-Uni et que la mission des Nations Unies pourra s'entretenir avec qui elle jugera bon, puisque le Royaume-Uni ne pourra pas maintenir ses réserves si le gouvernement fédéral s'y oppose.

40. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) dit que les sultans qui font partie du gouvernement fédéral et qui sont alliés du Royaume-Uni n'acceptent pas les résolutions des Nations Unies. Quand les

représentants d'Aden sont entrés au gouvernement fédéral, ils ont réussi à convaincre le sultan Fadli et le prince Habili qu'ils devaient appuyer les résolutions des Nations Unies. L'UNP appuie sans réserve ces résolutions et souhaite que le Royaume-Uni renonce à ses réserves, ce qui équivaudrait à renoncer à exercer le contrôle sur les questions relatives à la défense et aux affaires étrangères. De l'avis du pétitionnaire, si le Royaume-Uni refuse de renoncer à ces réserves, c'est parce que cela permettrait à d'autres de prendre sa place; pour sa part, l'UNP ne voudrait pas qu'un régime colonial soit remplacé par un autre et c'est pourquoi il ne souhaite pas que le Royaume-Uni renonce à ses responsabilités, à moins de pouvoir compter sur la présence des Nations Unies en Arabie du Sud pour protéger ses frontières et empêcher la contrebande d'armes par air et par mer, et venant du nord.

41. Revenant à sa question, M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) répète que le Royaume-Uni laisse au gouvernement fédéral tous les pouvoirs, sauf en ce qui concerne la défense, la fonction publique et les affaires étrangères. Il voudrait savoir si les autorités locales se sont prononcées contre les réserves formulées par le Royaume-Uni et si elles sont disposées à faciliter la tâche à la mission des Nations Unies.

42. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) précise que les réserves du Royaume-Uni ne s'appliquent qu'à Aden et que la mission des Nations Unies devra s'entretenir d'Aden avec l'administration britannique. Pour ce qui est des autres Etats, la mission prendra directement contact avec le Gouvernement de la Fédération.

43. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) déclare que la Tanzanie est décidée à obtenir la libération de tous les peuples qui vivent encore sous un régime colonial, tant à Aden qu'ailleurs, et que le pétitionnaire ne doit pas oublier qu'en 1968, quand l'Arabie du Sud accédera à l'indépendance, elle devra occuper la place qui lui revient dans le monde arabe et au Moyen-Orient; l'UNP ne doit donc pas perdre le sens des réalités. La Tanzanie a été très déçue par les réserves formulées par le Royaume-Uni, car elle appuie l'idée de l'envoi d'une mission des Nations Unies à Aden; elle voudrait par conséquent que le Royaume-Uni renonce à ses réserves pour que la mission puisse apporter à l'Arabie du Sud la paix qui est indispensable à son indépendance.

44. M. KAYUKWA (République démocratique du Congo) rappelle que le pétitionnaire a rejeté les allégations de certains groupes politiques qui se considèrent comme étant les seuls représentants du peuple de l'Arabie du Sud et voudrait savoir quelle est l'importance de l'UNP et par quels moyens il cherche à obtenir l'indépendance du territoire.

45. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que son parti a été le premier à lutter pour l'entrée d'Aden dans la Fédération. Devant les forces séparatistes qui cherchent par tous les moyens, y compris les actes de violence, à empêcher l'unité du territoire, l'UNP est décidé à réaliser, par ses propres forces et avec l'appui de ses amis, son objectif principal, à savoir l'unité de l'Arabie du Sud

comprenant tous les Etats de la Fédération, Aden et les Etats du protectorat oriental, c'est-à-dire Qu'aiti, Kathiri et Mahra. A cette fin, l'UNP collabore avec les représentants du Front for the Liberation of South Arabia (FLOSA).

46. La majorité des membres de l'UNP appartiennent aux familles nationalistes d'Aden, et ce sont précisément elles qui ont fourni au pétitionnaire les fonds nécessaires pour son voyage à New York, afin qu'il puisse brosser devant la Commission un tableau véridique de la situation en Arabie du Sud et en particulier à Aden, dont la population assiste impuissante, nuit et jour, au massacre de ses fils, qui sont abattus lâchement devant leur propre maison. Mais beaucoup des Yéménites qui vivent et travaillent à Aden ont également versé des contributions volontaires pour permettre au pétitionnaire de couvrir les frais de son voyage. C'est au nom de tous ceux-là que M. Bayoomi demande à l'Organisation des Nations Unies de mettre un terme à cette situation odieuse.

47. M. KAYUKWA (République démocratique du Congo) rappelle que les pétitionnaires précédents ont parlé de tortures infligées aux dirigeants et aux membres de leurs partis et demande à M. Bayoomi si les membres de son parti ont également dû s'exiler à cause de ces tortures. D'autre part, le pétitionnaire a mentionné des journaux qui auraient publié des listes de personnes qui devaient être exécutées et a même dit que son nom figurait sur ces listes. M. Kayukwa voudrait savoir qui prononce ces condamnations à mort et pour quels motifs.

48. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que certains membres de son parti se trouvent à l'étranger et que d'autres ont été détenus, mais qu'aucun d'entre eux n'a fui le pays, parce qu'ils estiment tous que cela ne sert à rien de lutter de l'extérieur et qu'il faut mener la lutte dans le pays même. S'agissant de la deuxième question, M. Bayoomi précise qu'une liste de noms a paru dans le journal égyptien *Akhbar el Yom*, publié au Caire, qui ajoutait que les révolutionnaires avaient rendu publics les noms de 11 collaborateurs dont l'exécution avait été décidée; quelques jours plus tard, malgré les unités britanniques qui patrouillaient dans les rues d'Aden et malgré toutes les mesures prises à l'égard des révolutionnaires, une première personne dont le nom figurait sur cette liste a effectivement été exécutée; la nouvelle s'est répandue très vite dans Aden et tout le monde se demande maintenant quelle sera la prochaine victime et quand elle sera exécutée.

49. M. KAYUKWA (République démocratique du Congo) demande au pétitionnaire quelles sont les raisons pour lesquelles son parti a décidé de faire partie du gouvernement fédéral.

50. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que son parti a accepté de faire partie du gouvernement fédéral afin de réaliser son principal objectif, qui est l'union d'Aden avec le reste de l'Arabie du Sud. C'est d'ailleurs pourquoi il s'est opposé à tous les mouvements séparatistes et a risqué de se faire traiter de collaborateur et d'agent de l'impérialisme. Beaucoup de ses membres sont tombés en route, mais le parti est décidé à continuer la lutte jusqu'à ce que la mission des Nations Unies

se rende dans le territoire, qu'un gouvernement de transition soit constitué et que des élections libres aient lieu.

51. M. BOZOVIC (Yougoslavie) demande au pétitionnaire quand a été constitué l'UNP et si lui-même a été nommé membre du gouvernement fédéral en tant que représentant de ce parti.

52. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que son parti a été constitué en 1946 sous le nom d'Aden Organization et qu'il a pris son nom actuel en 1953. S'agissant de la deuxième question, M. Bayoomi indique qu'il n'est pas d'accord avec le système des nominations; s'il a accepté d'être membre du Conseil fédéral, c'est à la demande de son parti, car les membres de cet organe ne sont pas élus, mais sont nommés par le Haut Commissaire britannique.

53. M. BOZOVIC (Yougoslavie) souligne que le pétitionnaire a été nommé par le Haut Commissaire britannique. Etant donné que l'état d'urgence a été déclaré dans le territoire, M. Bozovic voudrait savoir par quels moyens l'UNP peut faire connaître au public sa position.

54. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) dit qu'en raison de l'état d'urgence les activités politiques sont en fait suspendues. C'est pourquoi son parti insiste pour que les résolutions des Nations Unies soient appliquées, c'est-à-dire qu'il soit mis fin à l'état d'urgence et que les détenus politiques soient mis en liberté.

55. M. BOZOVIC (Yougoslavie) voudrait savoir comment le pétitionnaire peut affirmer dans ces conditions que son parti représente la majorité de la population.

56. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) fait observer que son parti n'est pas le seul qui ne puisse pas s'adresser librement et ouvertement au peuple et que l'état d'urgence affecte tous les partis et la population elle-même.

57. M. BOZOVIC (Yougoslavie) souligne que cela est certainement vrai des partis nationalistes, dont les membres sont obligés de quitter le territoire. Le pétitionnaire a affirmé que son parti acceptait les résolutions des Nations Unies; au paragraphe 8 du dispositif de la résolution 1949 (XVIII), l'Assemblée générale invite la Puissance administrante à créer un organe représentatif à la suite d'élections générales qui auraient lieu au suffrage universel des adultes et dans le respect absolu des droits et des libertés fondamentales de l'homme, et au paragraphe 10 elle recommande que ces élections aient lieu avant l'accession à l'indépendance. Le représentant de la Yougoslavie demande au pétitionnaire si son parti accepte que des élections libres aient lieu avant l'indépendance sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies.

58. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond par l'affirmative.

59. M. BOZOVIC (Yougoslavie) appelle l'attention du pétitionnaire sur le passage de la lettre adressée au Secrétaire général par le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni (voir A/6374) déjà citée par le représentant de la Tanzanie et demande s'il ne

faut pas en déduire que les affaires intérieures sont du ressort du gouvernement fédéral, qui est par conséquent responsable de ce qui se passe dans le territoire.

60. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que le gouvernement fédéral est responsable de l'ordre public dans les Etats, mais non à Aden, qui est administré directement par les autorités britanniques.

61. M. BOZOVIC (Yougoslavie) croit comprendre que le gouvernement fédéral a engagé des négociations avec le Royaume-Uni au sujet de questions telles que la défense et la validité de certains traités qui sont de nature à préjuger les relations étrangères du pays après l'indépendance et demande au pétitionnaire ce qu'il en pense.

62. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) répond que jusqu'ici il n'y a eu que des échanges

de vues; seul un gouvernement élu représentant tous les Etats pourra engager des négociations formelles.

63. M. BOZOVIC (Yougoslavie) demande si ces négociations devront avoir lieu avant ou après l'indépendance.

64. M. BAYOOMI (United National Party, Aden) estime qu'elles devront avoir lieu après l'accession à l'indépendance.

65. Le PRESIDENT déclare que les pétitionnaires peuvent se retirer jusqu'à la prochaine séance, à laquelle les membres de la Commission continueront à leur poser des questions.

Les pétitionnaires se retirent.

La séance est levée à 13 h 10.